

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

AMENDEMENT

N ° AS107

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, Mme Frédérique Meunier, M. Viry, Mme Dalloz,
Mme Alexandra Martin, M. Ray, Mme Corneloup, M. Boucard, M. Taite, Mme Anthoine,
M. Bourgeaux, M. Bony, M. Dive, M. Dubois, M. Vatin, Mme Petex-Levet et M. Forissier

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.